

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 5

Absent : 0

Date convocation et affichage : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Jacqueline Vidal
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Nachida Bourouiba	pouvoir à Renaud Calvat
Nicolas Jourdan	pouvoir à Eric Monin
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Elisabeth Nait

Affaire 11 – Convention de mutualisation et de mise à disposition des concours et des moyens entre la ville et le CCAS de Jacou

Rapporteur : Jacqueline Vidal

Madame l'adjointe déléguée rappelle que dans le cadre de la politique de mutualisation des moyens, la commune et le CCAS collaborent étroitement afin de garantir une gestion efficace et une continuité du service public, en particulier dans le domaine de l'action sociale. Cette coopération permet :

- De renforcer les synergies entre la ville et le CCAS ;
- De garantir une meilleure qualité de service pour nos administrés.

Afin de formaliser cette collaboration, il est nécessaire d'établir une convention qui définira précisément les modalités de mise à disposition des concours et des moyens entre la commune et le CCAS.

En conséquence, elle propose au conseil municipal :

- D'autoriser la signature de la convention mutualisation et de mise à disposition des concours et des moyens entre la commune et le CCAS jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

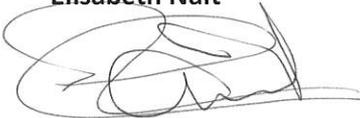
Entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

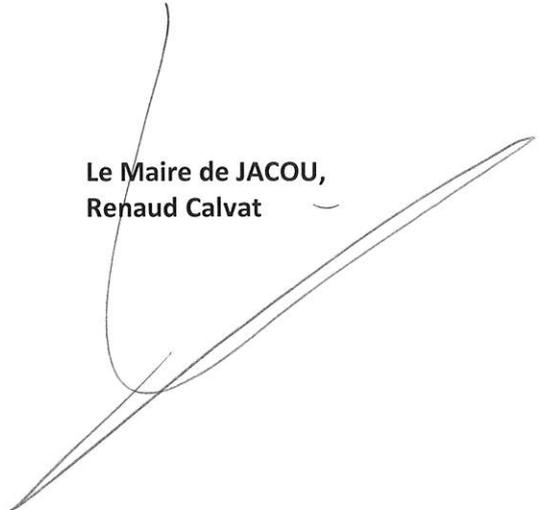
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,
Elisabeth Nait**



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 03/04/2025
- date d'affichage le 03/04/2025